

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2021

Présents: Philippe MENARD-BOCQUET, André BOIS, Murielle GARCIA, Caroline MEYNET, Marion VANBERVLIET, Mireille VEYRON, Emmanuel CABRIT, Mireille GOUMAS (arrivée Point 7)

Excusés : Sylvie PAQUET (pouvoir Murielle GARCIA), Maryan RIBICIC, Alain SABY,

Date de la convocation : 24/08/ 2021

Début de séance : 20h00

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET

COMPTE RENDU

1) Centre de Gestion de la Savoie (CdG73)-Convention de participation de protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » (2022-2027)

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la commune n'avait pas adhéré à la convention en 2015 et avait souhaité le faire en 2017 sans y parvenir.
- Que le Conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion de la Savoie en décembre 2020 afin qu'il procède à une mise en concurrence en vue de conclure une nouvelle convention de participation sur le risque « Prévoyance ».
- Que l'assurance prévoyance, contrairement à la mutuelle santé, vise à garantir le maintien du niveau de vie en cas de décès, de dépendance, d'invalidité ou d'incapacité de travailler.

Par délibération en date du 22 juin 2021, le CdG73 a retenu l'offre présenté par le groupement de SIACI Saint-Honoré (mandataire) – IPSEC (assureur).

Des réunions d'information sont organisées en septembre sur les taux, garanties, modalités d'adhésion des agents.

Le Maire propose de prendre le temps de s'informer et de reporter le vote à la prochaine séance du Conseil. Mais il convient de confirmer au Centre de gestion l'adhésion à la convention avant le 15 septembre.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

2) Centre de Gestion de la Savoie (CdG73)-Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle :

- Que le Conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion de la Savoie en vue d'un lancement de marché public pour la couverture des risques statutaires.
- La Commune a adhéré en 2016 au contrat d'assurance groupe souscrit par le CdG73.
- Que le contrat d'assurance statutaire couvre les obligations statutaires de la collectivité concernant son personnel. C'est une assurance qui protège le risque employeur quand l'agent est en arrêt de travail pour maladie ou accident. L'employeur perçoit une indemnisation de l'assureur lorsqu'il verse le salaire de ses agents absents pour raison de santé.

Le Cdg73 a retenu l'offre du groupement SOFAXIS (courtier) – CNP (compagnie d'assurance).

La durée du contrat est de 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Considérant les éléments présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

3) Centre de Gestion de la Savoie (Cdg73)-Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant

Le Maire expose :

Face aux difficultés croissantes des communes rurales à recruter ou garder leur secrétaire de mairie, le Cdg73 a consulté les maires des communes de moins de 2000 habitants afin de dresser un état des lieux et d'anticiper les besoins de remplacement.

Au vu des résultats de l'enquête, le Cdg73 a décidé la création d'une mission de secrétariat itinérant répondant ainsi aux besoins urgents de remplacement des secrétaires de mairie.

Le recours à cette mission de secrétaire de mairie itinérante nécessite la signature d'une convention avec le Centre de gestion. L'intervention sera facturée 295€ la journée et 160€ la demi-journée.

Si la commune n'utilise pas le service, aucun frais ne sera facturé.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Centre de Gestion la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

4) Convention de participation aux frais liés aux besoins de la psychologue de l'éducation nationale

Afin de participer aux frais de fonctionnements lié à la mission de la psychologue scolaire du secteur de l'Avant-Pays Savoyard, le maire de la commune de Pont de Beauvoisin propose de partager le coût avec les communes concernées au prorata du nombre d'enfants scolarisés et présente la répartition dans le tableau joint.

Le coût s'élève à 77.14€ pour la commune de Dullin soit 1.677€ x 46 élèves.

Il est nécessaire pour ce faire, de signer une convention avec le maire de la commune de Pont de Beauvoisin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention, ainsi que la répartition, de participation aux frais de la psychologue de l'éducation nationale à intervenir avec les communes dont leur école bénéficie de son intervention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce y afférente.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

5) Savoie Connectée – Convention de mise à disposition de parcelles communales pour l'installation de la Fibre

Dans le cadre de l'installation de la Fibre sur la commune, la société Savoie Connectée procédera à l'implantation d'une armoire technique au 279 route de la Crête.

Considérant que pour ce faire, une convention de mise à disposition de parcelles communales entre Savoie Connectée et la commune de Dullin est nécessaire,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Après délibération, la proposition est adoptée.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

6) Délibération rectificative - Création d'un poste périscolaire - Annule et remplace la délibération 2021-06-15/03

Le Maire rappelle :

- la délibération du 15 juin 2021 portait sur la création d'un poste d'agent périscolaire, rendu nécessaire au regard du nombre croissant d'élèves inscrits à l'école.
- Cet emploi avait été créé dans le cadre du parcours emploi compétence pour une durée de 12 mois et un temps de travail de 21 heures annualisées avec une rémunération au minimum égale au SMIC.

Il indique qu'il y a lieu de rectifier celle-ci comme tel :

Le temps de travail sera de 35 heures /semaine avec une mise à disposition de l'agent par convention, au Centre socioculturel du lac d'Aiguebelette (AEL) à raison de 14 heures/semaine.

Le Conseil municipal approuve la rectification apportée à la délibération 2021-06-15/03.

Pour	8	Contre	0	Abstention
-------------	----------	---------------	----------	-------------------

7) Divers :

- **Rentrée scolaire**

Caroline Meynet expose la réunion de rentrée scolaire a eu lieu mercredi 1^{er} septembre en présence des agents du RPI et des enseignants.

Effectif = 95 enfants scolarisés → PS MS 26, GS CP 27, CE1 CE2 19, CM1 CM2 23 enfants

- **Point sur la saison estivale**

Mireille Veyron expose :

Juillet : fréquentation en baisse cette année par rapport à 2020 à cause de la météo.
Plusieurs annulations au dernier moment.

Août : un mois rempli du 1^{er} au 31, la dernière semaine d'août réservée à la dernière minute.

25 000€ de recettes ce qui est encore mieux que les années précédentes.

En conclusion, du fait du protocole sanitaire (72h entre 2 locations) et la flexibilité des locations à partir de 2 nuitées, les arrivées s'échelonnent tout au long de la semaine.

- **Travaux et subventions versées**

Le Maire rappelle les subventions versées pour les travaux du parking à hauteur de 90% :
soit 85 450€.

- **CR rencontre SDES (Conseil en Energie Partagée CEP)**

Mireille Veyron rappelle la convention par laquelle la commune a mandaté le SDES pour une analyse de la consommation d'énergie des bâtiments communaux.

- **Bilan jeu « ça cartoon »**

Succès phénoménal ! Félicitations de la part d'innombrables participants.

Compter le nombre de réponses et répertorier selon les adresses des participants.

Repas offert par la mairie pour les organisateurs.

Suite pour 2022 à voir par la commission.

- **Elagage arbres à Vergenucle.**

Valider devis et rencontre avec les voisins à organiser.

- **Tarifs cimetière**

- **Bibliothèque**

Le pass' est imposé, cependant les bénévoles vont faire un drive et suspendre les permanences.

- **Dull'info**

Emmanuel rappelle aux conseillers de produire les information sur le jeu « ça cartoon », les

travaux en cours : changement huisseries, aménagement local vélo, la modification de circulation de la route des Gabriaux...

L'accueil des nouveaux arrivants initialement prévue le 25 septembre aura lieu le 23 octobre à 9h30 sous forme de petit déjeuner (nouveaux habitants depuis 2018) qui se déroulera à la salle des fêtes

- **Commission sociale**

Afin de remplacer le repas des aînés, la commission sociale souhaite faire un portage à domicile.

Murielle informe de la mise en place à partir de septembre d'accompagnements de déplacements en transport à la demande pour les personnes nécessiteuses par le centre socioculturel AEL.

- **Demandes de prêt de salle**

2 associations et l'école cherchent une salle pour leur activité, le mardi, pour la saison à venir :

- ✓ Ecole : pour si mauvais temps sport de 15h00 à 16h00 (Laetitia peut ouvrir et fermer). Conditions : Pose des chaussures obligatoires et chaussons obligatoires, salle rendue propre
 - ✓ L'association « Multi-activités du lac » : pour jeux et motricité d'enfants de 3 à 7 ans de 17h à 19h. Conditions : Pose des chaussures obligatoires et chaussons obligatoires, salle rendue propre
 - ✓ La Chorale « Les chœurs du Lac » : il faut une personne référente pour qu'ils rendent la salle propre, ils sont responsables du contrôle du pass sanitaire; de 19h30 à 21h
- A voir pour organisation : clefs, protocole covid, etc. Mise à disposition à titre gracieux sous conditions que la salle soit propre et désinfectée après le passage.

Permanences des élus les samedis matins que sur RV.

Fin de séance : 22h30

Prochain conseil municipal : 14 octobre 2021

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, scattered across the bottom half of the page. The signatures are stylized and vary in complexity, with some appearing to be names and others being more abstract scribbles.